

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUILLET 2016

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 25 JUILLET 2016 à 20h00 sous la présidence de M. HUYVAERT Yvon, Maire.

Date de la convocation : 18/07/2016

Etaient présents : BECOT Samuel, CORBY Marie-Rose, SANCHEZ Zita, RAYNAUD Alain, CRETIN Noëlle, GARCIA Valérie, JACQUIOT Benoît, PERNOUD Marie-Pierre, CHEVALIER Agnès, BERTHET-GRILLON Didier, VERNOUX Marie-Hélène, BREAUD Virginie, BERTHOUD Jean-Claude, ARCHENY Yves, DEPARNAY Jacques, GOETSCHY Claude.

Absents excusés : ARIZMENDI Antonio (pouvoir à Corby Marie-Rose), SABOUL Eric (pouvoir à Huyvaert Yvon), VION-DURY Matthieu, FERNANDES Jenny.

Secrétaire de séance : GOETSCHY Claude.

La séance est ouverte à 20h00

Le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour : Décisions modificatives comptables.

Le conseil municipal après avoir approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente, étudie les affaires suivantes :

1/DELEGATION D'ATTRIBUTION DU MAIRE

-Le Maire présente au conseil la DIA reçue en mai, pour laquelle la commune n'a pas préempté :

*vente Lefort Lionel pour un bâti sur terrain propre au village du Poizat parcelles AE 347 et 349 d'une superficie totale de 3a 67ca.

Il présente les devis signés dans le cadre de sa délégation : VOIX DE L'AIN (offre emploi agent polyvalent), LE MESSAGER (offre emploi agent polyvalent), EMONET (fournitures entretien), EIFFAGE (reprise tranchées et trous Lac Lalleyriat+Le Replat), WMD (fournitures école), NATHAN (fournitures école), BOURRELIER (fournitures école), SAVOIRSPLUS (fournitures scolaires).

2/COMPETENCE PETITE ENFANCE

-Suite à la restitution par la CCHB de la compétence Petite Enfance aux communes de l'ex-CCLN, AUTORISE le Maire à signer la convention de remboursement à intervenir avec la commune de Nantua pour le portage financier des trois structures suivantes : Multi accueil de Nantua 'Les Eterlous », Multi accueil de Montréal-la-Cluse et RAM de Montréal-la-Cluse, au titre de l'année 2015.

3/TAXE AMENAGEMENT

-Considérant que suite à la fusion des communes au 1^{er} janvier 2016, les délibérations relatives à la Taxe d'Aménagement alors en vigueur s'appliquaient pendant la première année, DELIBERE pour reconduire cette taxe sur l'ensemble du territoire de Le Poizat-lalleyriat pour une application au 1^{er} janvier 2017 : taux inchangé 3%, exonérations facultatives (article L.331-9 du Code de l'Urbanisme) inchangées.

4/SIEA

-PREND NOTE des avant projets détaillés établis par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-Communication pour :

*Remplacement des lampes à vapeurs de mercure dans divers secteurs.

*Eclairage public secteur de la Bérentine avec installation d'un régulateur-réducteur.

5/SUBVENTION COMMUNALE

-DECIDE d'allouer à l'association « Tennis Club de Nantua ».

6/INDEMNITE CONSEIL RECEVEUR MUNICIPAL

-DECIDE (1 abstention) d'allouer l'indemnité de conseil au Receveur municipal de la commune au taux de 75% à compter de l'année 2016, (calculée sur la base moyenne des 3 derniers exercices comptables)

7/DOSSIER AD'AP

-Monsieur le Maire rappelle la prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée obtenue pour un an par la commune nouvelle et précise que le dossier devra impérativement être déposé d'ici le 27 septembre 2016 délai de rigueur. Une consultation auprès de cabinets pour une étude de faisabilité pour la mise en accessibilité des mairies, églises et divers bâtiments accueillant du public, est en cours.

8/PORTAGE DE REPAS

-Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la CCHB prendra au 1^{er} septembre 2016 la compétence « Portage de repas » sur l'ensemble de son territoire. Ce service est destiné aux personnes ayant 75 ans et plus (ou 60 ans sur présentation d'un certificat médical). La CCHB prend en charge une partie du prix de revient du repas (à hauteur de 0,73 euros par repas distribué) afin de diminuer le prix de vente du repas à l'usager, ce qui permet de le fixer à 8,50 euros au lieu de 9,23 euros. Le conseil après délibération, DECIDE de participer à hauteur de 0,27 euros par repas pour les habitants de la commune qui seront concernés par ce service. PRECISE que cette aide sera versée directement à la CCHB qui facturera à l'usager le tarif communautaire diminué de l'aide de la commune.

9/CONVENTIONS TAP 2016/2017

-Concernant la reconduction des activités TAP à la rentrée prochaine, le vendredi de 13h30 à 16h30, VALIDE les conventions d'objectifs suivantes :

*PONCET Sylvain (encadrement et animation d'EPS)

*PONCET Loïc (EPS et activités artistiques ou de loisirs)

*BOYER Carole (musique et autres activités artistiques ou de loisirs).

10/BATIMENT ANCIENNE ECOLE DES GRANGES AU POIZAT

-Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la rencontre qui a eu lieu sur le terrain avec la SEMCODA pour une visite technique du bâtiment de l'ancienne école des Granges afin de savoir si cette opération de rénovation était susceptible de s'inscrire dans le cadre d'une cession à bail à l'euro par la commune à la SEMCODA. Il sollicite et obtient l'accord du conseil pour avancer dans ce dossier et poursuivre cette transaction.

11/ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE ECOLE

-Monsieur le Maire rappelle l'inscription au budget primitif de l'achat de matériel informatique pour l'école et précise que cette acquisition peut être subventionnée dans le cadre de la réserve parlementaire du Sénateur Patrick CHAIZE. Le conseil ACTE la dépense et AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention de cette aide.

12/DOSSIER SALLE POLYVALENTE LE POIZAT

-ENTEND le compte-rendu du diagnostic et de l'étude de faisabilité rendu par Mme Causse et le Cabinet Modulart pour la salle des fêtes du Poizat. Aujourd'hui l'urgence consiste en la consolidation des poteaux et piliers supportant le plancher qui représente un montant de travaux prévisionnels de 30 025 euros HT. Quant à la réhabilitation 4 projets sont à étudier. Le Conseil AUTORISE le Maire à lancer la consultation relative à la maîtrise d'œuvre pour la rénovation du plancher et piliers bois.

13/DOSSIER DENOMINATION DES RUES ET NUMEROTATIONS DES MAISONS

-Après consultation, ENTERINE la décision de la commission concernant le choix du prestataire chargé de la fourniture et de la mise en place de la numérotation au Poizat et les plaques de rues et numéros à Lalleyriat. Cette opération est confiée aux Ets SIGNAUX GIROD.

14/REPAS CANTINE SCOLAIRE 2016/2018

-Suite à la consultation lancée pour la prestation des repas pour la cantine scolaire de l'école communale et les repas des adultes encadrants, AUTORISE le Maire à signer le marché avec RPC de Manziat pour deux années scolaires.

15/AVENANT MULTISERVICES HONORAIRES

-AUTORISE le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec Mme Causse pour arrêter le forfait définitif de sa prestation pour la maîtrise d'œuvre des travaux du multiservices du Poizat.

16/DOSSIER FIN CONTRAT CUI

Considérant la fin du contrat CUI de Mme Sandrine Allombert-Goget au 16/09/2016 et la nécessité de conserver cet emploi, AUTORISE le Maire à mettre en place un contrat à durée déterminée pour une période d'un an renouvelable pour le poste d'agent d'animation 2^{ème} classe (transport et cantine scolaire, surveillance TAP) du 16/09/2016 au 15/09/2017.

17/COMPTABILITE

-AUTORISE le Maire à prendre toutes décisions nécessaires à la régularisation des imputations comptables nécessitant des virements de crédits de compte à compte pour les dépenses de fonctionnement de la commune.

18/DIVERS

-Est informé de la vente du lot N° 15 Lotissement Bramafan à M. Corbani et Mme Jean.
-En l'absence de M. Arizmendi, entend un rapide compte-rendu du conseil d'école du 26 juin.
-Prend note des remerciements de la Croix Rouge pour la subvention qui leur a été allouée pour le voyage des collégiens.

- Est informé de l'arrêté préfectoral relatif aux servitudes d'utilité publique prenant en compte la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturel sur Lalleyriat.
- Prend note du dépôt en mairie du bilan des comptes 2015 de la Semcoda.
- Entend les résultats des ventes de résineux qui s'est déroulée à Nantua en juin. Le lot de feuillus sur Le Poizat a été retiré.
- Entend le compte-rendu fait par Zita Sanchez sur les Petites Unités de Vies.
- Prend note du courrier de remerciements de M. Le Préfet (multiservices).
- Entend M. Bécot faire le point sur le dossier du plan d'eau.
- Entend Mme Vailloud à propos du problème de chats.
- Divagation des chiens et chats : rappel de l'arrêté du maire affiché le 21/03/2016.
- Est informé du projet de manifestation « course à pied » le weekend du Régalolac en souvenir de Sacha.
- Sentier des Ecureuils : inventaire en cours par la CCHB.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,

HUYVAERT Yvon.